

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 29 Mars 2022 à 18 h 30

Excusés :

- Elodie DUBOIS procuration à Muriel MICHEL
- François VILLIER procuration à Pascal ROUGNON
- Nathalie TITUS procuration à Thierry EME
- Laurie SAUPHAR-CABRERA procuration à Mohamed EL ASAASS
- Marc NOE procuration à René FAVRE

Soit 22 présences physiques et 5 procurations = 27 votants.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut légalement délibérer. Mme le Maire ouvre la séance ordinaire de la réunion de Conseil Municipal du mardi 29 mars 2022.

Secrétaire de séance : Dominique PATOIS.

Avant de passer à l'ordre du jour, Mme le Maire présente officiellement le nouveau Policier Municipal : Mickaël PITON.

Puis, elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du mardi 8 mars 2022.

VOTE : 26 votants (Jean-Paul JOURNOT arrive à 18h45 après ce vote)

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 26

### **ORDRE DU JOUR – Session ordinaire**

---

#### **1°) Compte administratif 2021 :**

L'exercice 2021 est clos. Le Conseil Municipal doit à présent délibérer sur son contenu. Le compte administratif retrace l'ensemble des écritures de dépenses et de recettes réalisées sur l'exercice précédent, tant sur le budget principal que sur le budget annexe bois.

Le compte administratif exprime la réalité de l'exécution budgétaire et après vérification de sa concordance avec le compte de gestion tenu par le Trésor Public, le compte administratif est définitif.

Le document nommé « annexe 1 », reprend dans la colonne CA 2021 les sommes réellement engagées en **dépenses et en recettes de fonctionnement** pour le budget principal.

Le document « annexe 2 », reprend les **dépenses et les recettes d'investissement réelles** de 2021 toujours pour le budget général.

Le document « annexe 3 », colonne CA 2021, reprend les **dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement** pour le **budget bois**.

Mme le Maire donne lecture des chiffres du compte administratif 2021 par chapitre.

Puis, conformément à la réglementation, pour permettre le débat sur ce compte administratif 2021, elle donne la présidence de la séance à Pascal ROUGNON, 1<sup>er</sup> adjoint et quitte la salle pour laisser le conseil municipal délibérer.

Pascal ROUGNON reprend les résultats du compte administratif 2021 :

### **Budget principal**

- Dépenses de fonctionnement = 3.797.607,60 € (dont 509.166,53 € d'opérations d'ordre)
- Recettes de fonctionnement = 5.989.613,13 € (dont 1.208.664,30 € de report entre section et 16.241,00 € d'opérations d'ordre)
  - **Soit un résultat positif de 2.192.005,53 €**
- Dépenses d'investissement = 2.762.326,07 € (dont 324.444,68 € de report entre section)
- Recettes d'investissement = 2.093.452,37 €
  - **Soit un résultat négatif de 668.873,70 €**

**Le budget principal présente donc un résultat positif de 1.523.131,83 €.**

### **Budget annexe bois**

- Dépenses de fonctionnement = 18.014,74 €
- Recettes de fonctionnement = 84.302,65 €
  - **Soit un résultat de fonctionnement positif de 66.287,91 €**
- Dépenses d'investissement = 35.278,81 €
- Recettes d'investissement = 9.728,07 €
  - **Soit un résultat d'investissement négatif de 25.550,74 €**

**Le budget annexe bois présente donc un résultat positif de 40.737,17 €.**

Il souligne le bon résultat de l'année 2021 et demande au conseil municipal de se prononcer d'abord sur le compte administratif 2021 du **budget principal** :

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 6

POUR = 20

puis sur le compte administratif 2021 du **budget annexe bois** :

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 26

Mme le Maire rejoint la séance et en reprend la présidence.

**2°) Budget 2022 :**

Mme le Maire prend la parole (intervention jointe en annexe).

Puis, elle demande au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats 2021 sur le budget 2022 :

- Soit pour le budget principal, report au compte 001 (dépenses d'investissement) et au compte 1068 (recettes d'investissement) de la somme de 668.873,70 €

Report au compte 002 (recettes de fonctionnement) de la somme de 1.523.131,83 €

- Pour le budget bois, report au compte 001 et au compte 1068 de la somme de 25.550,74 €

Report au compte 002 de la somme de 40.737,17 €.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 27

Mme le Maire présente le budget primitif 2022, par chapitre.

L'annexe 1 pour ce qui concerne la section de fonctionnement dépenses et recettes (colonne BP 2022).

L'annexe 4 reprend les dépenses et recettes d'investissement.

L'annexe 3, les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget bois (colonne BP 2022).

Elle soumet aux votes le maintien des taux de fiscalité directe locale de 2021 pour lesquels aucune augmentation ne sera appliquée en 2022.

Les taux retenus prennent en compte la nouvelle réglementation qui fait suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation et sont les suivants :

- Taxe foncière bâti : 36,52%
- Taxe foncière non bâti : 37,34 %

VOTE POUR LE MAINTIEN DES TAUX :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 27

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2022 :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 6

POUR = 21

VOTE DU BUDGET ANNEXE BOIS 2022 :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 27

**3°) Echange de terrain : SCI VANDA – SCI BRENEY – Commune VILLERS LE LAC**

Afin de permettre aux deux commerces situés Place Droz-Bartholet : SCI VANDA et SCI BRENEY (fleuriste et esthéticienne), d'avoir le nombre de places de parking suffisants au bon fonctionnement de leurs activités, il convient de procéder aux échanges de terrains suivants, issus des parcelles cadastrées section AB n° 360 et 359 :

- La SCI VANDA doit céder 2m<sup>2</sup> de terrain à la Commune
- La Commune doit céder 46m<sup>2</sup> de terrain à la SCI VANDA
- La SCI BRENEY doit céder 39m<sup>2</sup> de terrain à la Commune
- La Commune doit céder 67m<sup>2</sup> de terrain à la SCI BRENEY

Ces échanges se feront sans soulte, les frais seront à la charge de la Commune.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 27

**4°) Personnel Communal**

- Suite au départ de Pascal GIRARDCLOS : suppression d'un poste de brigadier-chef principal de Police Municipale à 17.50/35<sup>ème</sup> et création d'un poste de gardien brigadier de Police Municipale à 35/35<sup>ème</sup>.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 27

- Pour permettre la promotion interne de Mickaël PITON au 1<sup>er</sup> avril 2022 : suppression d'un poste de gardien-brigadier de Police Municipale à 35/35<sup>ème</sup> et création d'un poste de brigadier-chef principal de Police Municipale à 35/35<sup>ème</sup>.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 27

- Pour permettre la promotion de Karine NAPPEY, suite à sa réussite au concours correspondant : suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à 17.50/35<sup>ème</sup> et création d'un poste de rédacteur territorial à 17.50/35<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> avril 2022.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 27

- Pour permettre l'augmentation du temps de travail de Bruno MAITRET au 1<sup>er</sup> avril 2022 : suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 27.50/35<sup>ème</sup> et création d'un poste d'adjoint technique territorial à 34.25/35<sup>ème</sup>.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 27

- Suite au décès de Catherine DONCK : suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>. Cet agent était en congé de longue maladie depuis environ 3 ans et avait de ce fait déjà été remplacé, c'est pourquoi son poste est purement supprimé et qu'il n'y a pas lieu d'en créer un nouveau.

VOTE :

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

POUR = 27

#### **5°) Questions diverses.**

Aucune question n'a été posée.

Elections présidentielles :

Avant de lever la séance, Mme le Maire rappelle l'information reçue de la Préfecture et dont les conseillers municipaux ont été informés par mail ce jour : les bureaux de vote fermeront à 19h et non pas à 18h.

La séance est levée à 19h20.

